CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E38129** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 30/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SARL

Capital : 37 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS 75 B 159

Siret : 304 383 615 00016

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 12530-17

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 56745201

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 56745201

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ANGEL CARRELAGES ET BAINS

121 BOULEVARD ALBERT 1 ER
51100 REIMS

Téléphone : 03 26 09 25 47 **Fax :** 03 26 09 47 04

Portable : 06 80 32 22 38

Responsabilité légale :
ANGEL BENJAMIN GÉRANT / ANGEL BENJAMIN GÉRANT

Site Internet : www.angel-carrelages.com

E-mail : salome.lebas@angel-carrelages.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 561 704 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	16	25/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/06/2026 09:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.